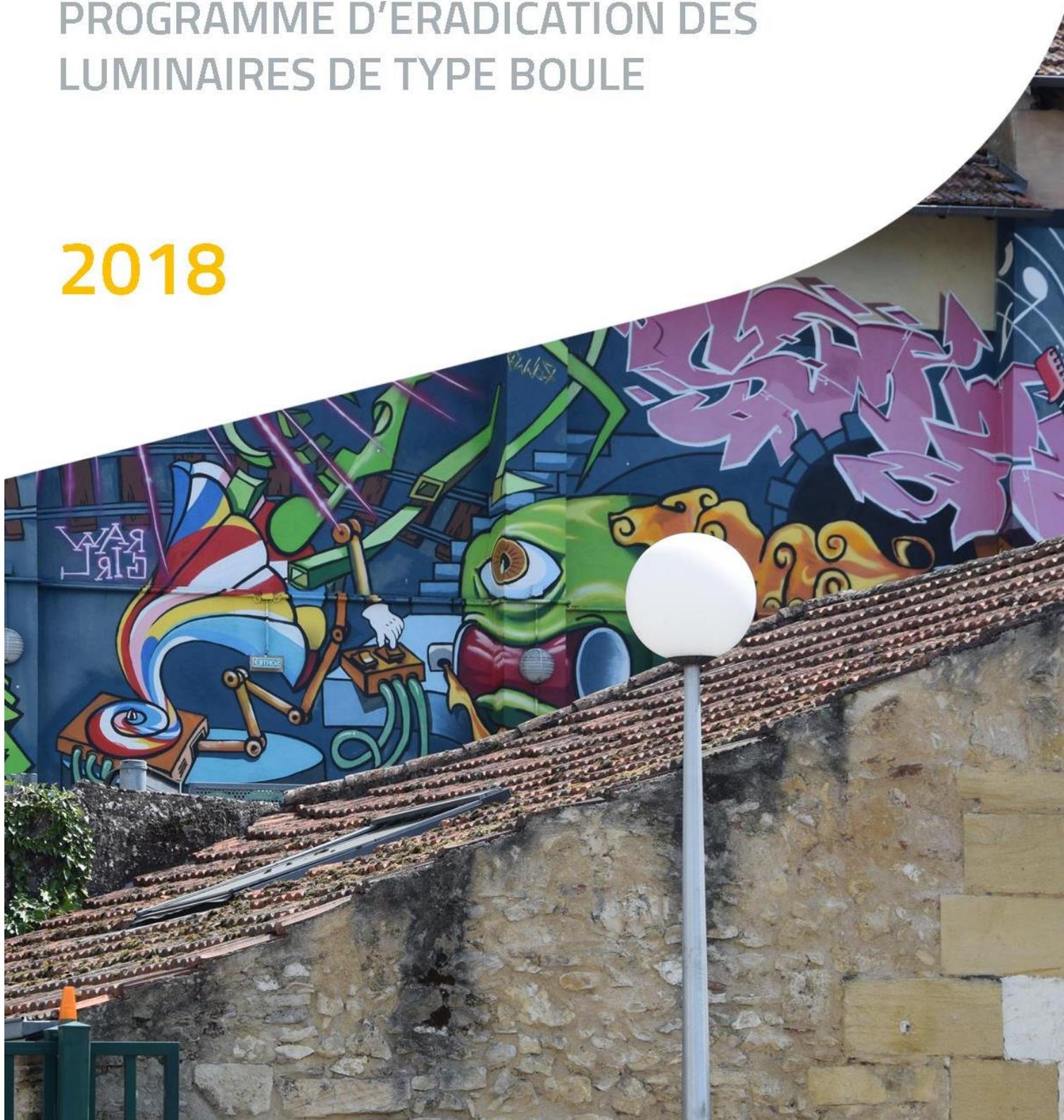


PROGRAMME D'ERADICATION DES LUMINAIRES DE TYPE BOULE

2018



PROGRAMME D'ERADICATION DES LUMINAIRES DE TYPE « BOULE »

LES TRAVAUX ONT DEMARRE !

Dans le cadre des actions en faveur des économies d'énergie et de développement durable, le SDE 24 propose aux collectivités lui ayant transféré la compétence éclairage public, un programme d'éradication des luminaires de type « boule » qui sont trop énergivores. Ces luminaires seront remplacés le SDE 24 par des luminaires LED.

Le SDE 24 a fait un appel à candidature auprès des communes pour connaître leur volonté et recenser le nombre de luminaires de type « boule » à remplacer.

Suite à la réunion du 16 novembre 2017, le SDE 24 a présenté son programme d'éradication des luminaires boules pour les communes concernées. Ce programme qui rentre dans le cadre de ses engagements en faveur de la transition énergétique, vise l'éradication de plus de 2500 luminaires d'ici 2019. Son budget est estimé à près de 4 M€ TTC.

Exceptionnellement et avec le soutien de l'Etat (dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux et des Territoires à Energie Positive Pour la Croissance Verte) et la participation du SDE 24, les communes bénéficient d'un financement minimum de 67%.

ETAT DES LIEUX DES LAMPADAIRES DE TYPE « BOULE »

- **545** communes invitées à répondre au questionnaire pour le recensement du SDE 24
- **105** retours de communes sans luminaire de type « boule »
- **102** retours de communes souhaitant entrer dans le programme d'éradication
- Environ **2500** luminaires « boules » recensés sur les 102 communes inscrites au programme d'éradication pour le remplacement de leurs luminaires.

Nb de communes recensées sans luminaires boules	Communes recensées souhaitant l'éradication des luminaires boules	Nb de luminaires boules recensés sur les 80 communes
105	102	+ de 2500

GALERIE PHOTOS : Avant/Pendant et Après l'intervention du SDE 24 sur les luminaires

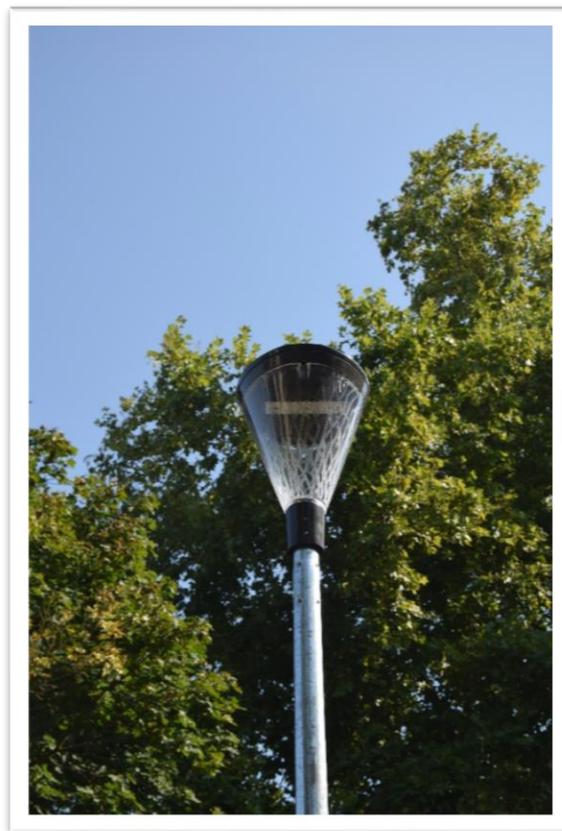
AVANT



PENDANT



APRES



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Réf. dossier : BR/PM/AV